



Erreur de calcul de la retraite par la carcat

Par **ponteccia**, le **03/01/2016** à **10:20**

Bonjour, ma caisse de retraite, en 2013, a fait le calcul de ma retraite pour mon départ à 60 ans en retraite. J'ai reçu en novembre 2013, le montant de ma retraite à 281,73 par mois, ces montants me sont versés. Quand j'ai reçu en décembre, la base de calcul, je me suis aperçu qu'ils avaient oublié 2 années avec des salaires de rien alors que c'étaient des années pleines, j'ai envoyé une contestation et ont reconnu cette erreur et de ce fait, après 2 ans de débat, je viens de recevoir en décembre 2015, un courrier me stipulant le montant de ma retraite passé de 281 à 271 euros, soit 10 Euros de moins et me demande de rembourser la somme de 202 Euros soit 2 ans de trop perçu. Le minimum contributif associé au premier calcul était de 24 euros aujourd'hui, il est de 6 euros. Conclusion plus vous avez travaillé, moins vous touchez de retraite. C'est merveilleux, merci CARCAT

Par **morobar**, le **03/01/2016** à **11:30**

Bonjour,
Ce n'est pas la CARSAT qui fait les règles de calcul.
En outre votre information est fautive, le minimum contributif en 2013 se montait à 628.99 euro.
On est loin des sommes que vous exposez, à savoir 24 et 6 euros.